



CALENDRIER
2026





MOT DE LA MAIRESSE



Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est avec beaucoup de fierté et de reconnaissance que je m'adresse à vous au nom du nouveau conseil municipal. Merci de la confiance que vous nous avez témoignée. Elle nous touche sincèrement et nous inspire à travailler avec cœur, dynamisme et dévouement pour notre belle municipalité.

Notre équipe est animée par le désir d'être proche des gens et à l'écoute de vos besoins. Nous croyons profondément que c'est en travaillant main dans la main avec vous que nous pourrons continuer à faire grandir notre communauté. N'hésitez surtout pas à venir à notre rencontre, à nous faire part de vos idées, de vos préoccupations ou simplement à échanger avec nous.

Je vous invite à consulter régulièrement le calendrier municipal, ainsi que le site web et la page Facebook de la municipalité pour rester informés des activités, projets et nouvelles qui animent notre milieu. Ensemble, faisons en sorte que notre municipalité demeure un endroit où il fait bon vivre, grandir et s'impliquer.

Au plaisir de vous croiser bientôt!

Nathalie Vachon, Mairesse

NATHALIE VACHON | Mairesse

- Comité CDICC (d'office)
- Comité pacte rural (Fonds des régions et ruralité)
- Comité de diversification du secteur sud
- Transport adapté
- Administrateur et ressources humaines

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL



LINE CÔTÉ | Poste 1

- Étude de futurs projets de subvention avec Sabrina Caron
- Communication externe et avec tous les secteurs de la Municipalité
- Association des Riverains (Grand lac St-François, Lac-Rond, Lac Bisby)
- Corporation du terrain communautaire du Grand Lac St-François
- Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière St-François (COGESAF)
- Regroupement de la protection du Grand Lac St-François (RPGLSF)
- Patrouille nautique du Grand Lac St-François
- Voirie des lacs et des rangs au Grand lac St-François, Lac Bisby, Lac Rond en collaboration avec Gilles Gosselin
- Urbanisme, zonage et membre du comité consultatif (CCU)



KIMBERLY LAFLAMME | Poste 2

- Loisirs Coleraine
- Parc et terrain de jeux (OTJ et piscine)
- Culture (fête populaire, bibliothèque)
- Comité Office de l'habitation
- Membre du CCU
- Collaboration avec Sabrina Caron pour Loisirs de Vimy



DONALD BONNEAU | Poste 3

- Voirie du lac Caribou et du Petit Lac St-François en collaboration avec Gilles Gosselin
- Association des riverains du lac Caribou et du Petit Lac St-François
- Plan de mesure d'urgence
- Association du Lac Caribou
- Incendie



JULIE ROUSSEAU | Poste 4

- Protection de l'environnement et gestion des Matières résiduelles
- Aqueduc et égout (Coleraine et Vimy)
- Transport adapté
- Centre hébergement (Hébergement Coleraine)



SABRINA CARON | Poste 5

- Politique des aînés (MADA) et politique familiale
- Édifices municipaux
- Comité CDICC
- Loisirs de Vimy
- Comité du Sentier pédestre des 3 monts
- Maire suppléant
- Étude de projet de subvention avec Line Côté



GILLES GOSSELIN | Poste 6

- Machineries
- Sécurité publique (police)
- CAUCA
- Voirie urbaine et enlèvement de la neige
- Collaboration avec Line Côté pour voirie du Grand Lac St-François, Lac Rond, Lac Bisby et voirie des rangs
- Collaboration avec Donald Bonneau pour voirie du Petit Lac St-François et Lac Caribou

Au coeur des lacs et des monts

COORDONNÉES

DES SERVICES



Hôtel de ville

418 423-4000

Administration

Cynthia Gagné, directrice générale *poste 223*
Katy Gagnon, directrice générale adjointe *poste 221*
Déane Lehoux, technicienne à la comptabilité *poste 228*

Bureau de la mairesse

Nathalie Vachon *poste 222*

Travaux publics

René Filteau, directeur *poste 224*
418 333-1306

Service des loisirs

Alex Simoneau, directeur *poste 225*

Service de l'urbanisme

Denis Rousseau, directeur *poste 227*
Nicole Lamontagne, aide à l'urbanisme

Service de sécurité incendie

Marco Côté, directeur *418 334-6241*

Centre sportif Odilon Grenier

Proshop *poste 251*
Salle Desjardins au 2^e étage *418 423-2821*

Chalet des sports O.T.J.

Salle *poste 253*
Sous-sol *poste 254*

Centre sportif du Mont-Caribou de Vimy-Ridge

418 423-7373

Télécopieur pour tous les services **418 423-4150**

Mairie *maire@coleraine.qc.ca*
Direction générale *dg@coleraine.qc.ca*
Administration *administration@coleraine.qc.ca*
Comptabilité *comptabilite@coleraine.qc.ca*
Loisirs *loisirs@coleraine.qc.ca*
Service de sécurité incendie *ssi@coleraine.qc.ca*
Travaux publics *travauxpublics@coleraine.qc.ca*
Urbanisme *urbanisme@coleraine.qc.ca*

HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX

Lundi au jeudi : 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 / Vendredi : Fermé

88, avenue Saint-Patrick  Municipalité Saint Joseph de Coleraine
Saint-Joseph-de-Coleraine, QC G0N 1B0 **www.coleraine.qc.ca**

En cas d'urgence municipale composez le 418 334-1938

CLUB DE PHOTOGRAPHIE DES COLLINES RÉGION DE THETFORD

Pour une 7^e édition

de ce calendrier municipal, la collaboration de la municipalité avec les photographes du Club de photographie des Collines, région de Thetford Mines, se poursuit.

Le talent de ces photographes a su bien cerner les spécificités de notre territoire parsemé de lacs, de montagnes et de sentiers qui est le nôtre. Ces attraits qui nous entourent, représentent une aquarelle de couleurs chatoyantes qui se métamorphosent au fil des saisons.

Merci beaucoup à cette belle équipe!



**En page couverture,
nos photographes sont :**

Nadeau Photo Solution

Piscine municipale

René Filteau

Champions Junior A

- Tournoi Coleraine 2025

Nathalie Gagnon

Parade – Fête nationale 2025

Alex Simoneau

Feux d'artifice – Fête nationale 2025

COMMUNAUTAIRES



Association des pompiers volontaires

David Prévost
418 333-1955

Association des riverains du ch. du Barrage

Benoît Cormier
418 932-0660

Corporation du terrain communautaire

Chantal Ferland
418 449-1400

Association du Hockey Mineur Appalaches

Darrell Paré
418 332-8800

Association du Lac Bisby

Hélène Drolet
514 606-3476

Association du Lac Caribou

Francis Bédard
418 341-0519

Association du Lac Rond

www.lac rond.com
Zocha Houle-Wierzbicki
514 922-3745

Association du Mont-Caribou (Vimy-Ridge)

Karine Laflamme
418 423-4513

Association du Petit lac Saint-François

Michel Lessard
613 355-1470

Cercle des Fermières

Johanne Caouette
450 846-3381

Club de hockey Junior Appalaches

Service des loisirs municipaux
418 423-4000 *225

Club Social de Vimy-Ridge

Francine Brouard
418 423-4538

Comité de bienfaisance

Jean-Guy Jacques / Sylviane Croteau
418 423-2992 / 418 423-5409

Comité des citoyens de Vimy-Ridge

Céline Roy
418 423-7382

Comité de développement industriel

René Garon
418 423-5662

Comité des loisirs OTJ

Service des loisirs municipaux
418 423-4000 poste 225

Comité Familles et Aînés

Service des loisirs municipaux
418 423-4000 poste 225

Sentiers Pédestres des 3 Monts

Pavillon d'accueil
418 423-3351



LE BÉNÉVOLE UN MAILLON IMPORTANT DE LA CHAÎNE HUMAINE

« Le bénévolat est au coeur même
de l'humanité. Personne n'a réussi
dans la vie sans l'aide d'autrui. »

Heather French Henry



Société protectrice des animaux de Thetford Mines

est mandatée pour voir au respect du règlement municipal concernant les animaux.

Sa mission est de protéger les animaux tout en créant une harmonie avec les humains.

Enregistrement – renouvellement des licences :

- Tous les chiens sur le territoire de notre municipalité doivent être enregistrés auprès de la SPA. Votre chien ne possède pas de médaille? Le renouvellement n'a pas été fait? Vous devez y voir!

Traitement d'une plainte :

- Si vous avez été témoin ou une victime d'un événement d'agressivité impliquant un chien, nous vous invitons à le signaler.
- Notre personnel est là pour vous écouter, vous renseigner et vous aider. Sachez qu'une plainte demeure confidentielle.

Responsabilités d'un propriétaire d'animal :

- ⇒ Se procurer une licence auprès de la SPA.
- ⇒ Garder l'animal dans un lieu où ce dernier ne peut sortir.
- ⇒ Accompagner l'animal dans ses sorties et en garder le contrôle au moyen d'une laisse.
- ⇒ Ramasser ses excréments, en tout temps et partout.
- ⇒ S'assurer que l'animal ne trouble pas la tranquillité du voisinage.

Autres services offerts :

- ❖ Adoption d'un animal de compagnie.
- ❖ Prise en charge d'un animal errant ou blessé.
- ❖ Location de cage-capture pour chat ou petit animal de la faune.

La personne-ressource de la SPA vous renseignera et vous expliquera le processus relié à la situation.



Contactez-la :
418 332-2772



INFORMATIONS DIVERSES

LUMIÈRES DE RUES

Une lumière de rue est défectueuse, avisez-nous au 418 423-4000 poste 225. L'entrepreneur nous demande de lui indiquer le problème : allume et éteint, toujours allumée ou brûlée. Merci de nous en informer lors de votre déclaration.

VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

La municipalité assure le service de vidange des installations septiques, par l'entremise d'un entrepreneur et ce, conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, R.22). Le propriétaire doit téléphoner au 418 423-4000 poste 221 pour vérifier son admissibilité à la vidange gratuite et connaître les modalités de fonctionnement.

RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Les semaines de rinçage sont planifiées à l'avance et indiquées dans la page mensuelle, s'il y a lieu. Si vous constatez que l'eau est moins limpide, pour corriger la situation, il vous suffit de faire couler l'eau froide de plusieurs robinets pendant quelques minutes. Notez toutefois que l'eau peut être consommée durant le rinçage. Advenant une situation urgente nécessitant l'utilisation des bornes-fontaines, veuillez prendre note que nous ne pourrons vous émettre d'avis public.... faute de temps!

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE THETFORD

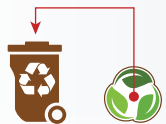
SERVICES GRATUITS Tous nos résidents, du plus petit au plus grand, peuvent profiter des services de ces bibliothèques : L'Hiboucou, CÉGEP, de l'Amitié et de la polyvalente de Black Lake. L'abonnement est gratuit sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité. Pour plus de renseignements au sujet du Réseau, 418 335-2981 poste 317. *Il y aura toujours un livre pour captiver votre attention et imagination. À vous de le trouver!*

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

VISITE DES RÉSIDENCES Sur une période de 5 ans, les pompiers de notre service visiteront toutes les résidences afin de vérifier leur conformité aux articles du règlement # 682-2023 relatif à la prévention des incendies. Aucune vente de matériel. **Feu d'artifice, de joie ou à ciel ouvert** : une autorisation doit être demandée et obtenue auprès du Directeur du Service de Sécurité Incendie, par internet ou téléphone au 418 334-6241, M. Marco Côté.

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

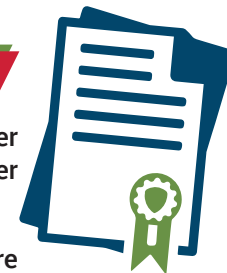
Étant donné la collecte des bacs bruns pour le compost depuis l'année 2024, veuillez **prendre note qu'il n'y a plus de collecte des résidus verts au printemps et à l'automne**. La municipalité vous invite donc à faire le compostage en y disposant vos résidus verts dans votre bac brun.



INFORMATIONS DIVERSES

PERMIS MUNICIPAUX

Il est important de nous aviser avant d'effectuer des travaux sur votre propriété et de respecter les règlements en vigueur.



Un permis doit être obtenu avant d'entreprendre les travaux de construction, de rénovation ou de démolition. Afin d'accélérer le processus de votre demande, complétez les formulaires disponibles sur notre site Internet.

UN PERMIS OU UNE CERTIFICATION D'AUTORISATION EST OBLIGATOIRE POUR :

- implantation d'un bâtiment : résidence, maison mobile, garage ou accessoire : véranda, pavillon, remise, cabane pour enfant;
- rénovation intérieure et extérieure de tous les bâtiments, sauf la peinture;
- démolition et déplacement d'un bâtiment;
- abattage d'arbres en zone de villégiature et coupe sur un lot boisé de 4 hectares et plus;
- installation d'une fosse septique, d'un puits ou d'un ponceau;
- ajout de piscine, d'appareil d'échange thermique ou d'une enseigne;
- contrôle de l'érosion et stabilisation de la rive en villégiature;
- tenu d'une vente-débarras ou demande de colportage;
- utilisation et remisage d'une roulotte, pour tous les secteurs;
- enregistrement du système d'alarme pour le vol ou incendie à votre résidence.

Bureau ouvert de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi.

Il est préférable de téléphoner avant de vous déplacer au 418 423-4000 poste 227.

LE NON-RESPECT D'UN RÈGLEMENT peut entraîner l'émission d'un constat d'infraction et une amende peut vous être donnée.

BACS ROULANTS

Utilisation du bac roulant – 240 et 360 litres :

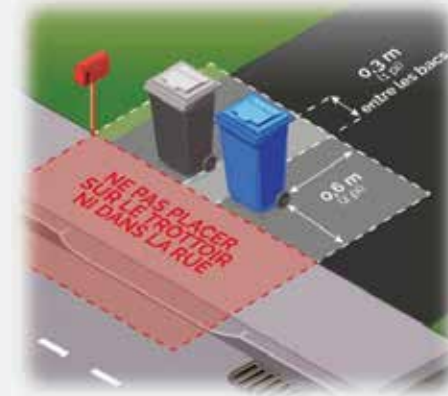
- Évitez de surcharger votre bac, car si le poids est trop élevé, il ne sera pas vidé.
- Le bac doit être bien fermé. Ne laissez pas de déchets sur le couvercle ou à côté du bac, car ils ne seront pas ramassés.

Où positionner le bac?

- ⇒ Dirigez les poignées en direction de la maison et lorsque vous sortez de votre entrée, déposez le bac à la droite de votre résidence.
- ⇒ **Ne placez pas votre bac sur le trottoir ou dans la rue.**
- ⇒ S'il n'y a pas de trottoir face à votre résidence : placer le bac roulant à l'entrée de votre cour.
- ⇒ Aucun véhicule ou objet ne doit nuire au camion de collecte et au bras mécanique de soulèvement.
- ⇒ Gardez une distance de 50 cm - 20 pouces, si vous placez votre bac près d'un autre bac.

Recommandations :

- Les heures de collecte varient, il est donc important de déposer votre bac la veille de la collecte, après 18 h ou très tôt le matin. La municipalité n'est pas responsable des bacs non vidés ayant été déposés en retard, le matin de la collecte.
- En période hivernale, pensez à prévenir l'ensevelissement du bac dans la neige.
- Les bacs doivent être retirés de la bordure de votre entrée/chemin au plus tard 12 heures après la collecte.



COLLECTE ANNUELLE DES ENCOMBRANTS – MAI/JUIN

OBJETS RAMASSÉS

- doivent être placés le long de la rue et des trottoirs, mais en aucun cas dans la rue ou sur le trottoir.
- doivent être sortis 1 semaine MAXIMUM avant la date de la collecte de votre secteur.
- ne doivent pas être plus lourds que 23 kg - 50 livres. Si tel est le cas, les employés les laisseront sur place.

OBJETS ACCEPTÉS :

de façon non limitative, les objets de toute nature placés en bordure de la voie publique : meuble, matelas, sommier, tapis, toilette, lampe, réservoir, bain et contour en fibre de verre et autres objets. / Branches d'arbres **ATTACHÉES** en paquet ne pesant pas plus de 23 kg - 50 livres et **COUPÉES** d'une longueur d'environ de 1,21 mètre - 4 pieds.

OBJETS NON RAMASSÉS :

Matériaux en vrac : roc, pierre, terre, béton, asphalte, et souche d'arbre. / Gros rebuts d'origine commerciale ou industrielle. / Matériaux provenant de démolition ou de rénovation. / Bateau, chaloupe, morceau de carrosserie de voiture, de boîte de camion ou de motoneige. / Déchets de forge, de garage, de ferblanterie ou de plomberie. / Matériel électronique et informatique (téléviseur, ordinateur, écran, imprimante, systèmes audio-/vidéo, etc.) / Appareil électroménager : réfrigérateur, congélateur, cuisinière, climatiseur, refroidisseur d'eau. / Déchets domestiques dangereux : huile usagée, filtre, reste de peinture, batterie d'automobile, solvant, bonbonne de propane, chlore, produit acide, caustique, corrosif, explosif ou inflammable.

DÉCHETS MONSTRES



Un délai maximal de « 1 semaine » est accordé pour ramasser les objets non recueillis par l'entrepreneur, lors de cette collecte. Après cette date s'il y a toujours des débris, la municipalité se verra dans l'obligation de vous remettre un avis d'infraction. Notez que le site du garage municipal n'est pas un endroit de dépôt de déchets.



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES



COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES

Les dates de toutes les collectes se retrouvent dans les pages mensuelles.



Entente municipale avec Disraeli

Service offert aux citoyens

Pour la clientèle résidentielle seulement, 2 visites **gratuites** par année, par résidence ou par unité de logement.

Notez que l'écocentre est fermé en période hivernale.

Pour profiter de ce service, vous devez obtenir un coupon municipal numéroté que vous devez présenter à l'écocentre de Disraeli et avoir avec vous une preuve de résidence. L'utilisateur doit trier et déposer lui-même ses matières sur place.

Un dépliant explicatif sur ce service est disponible sur Internet ou en papier aux bureaux municipaux.

Merci de prendre soin de l'environnement!

Info : 418 423-4000 *221



Si l'objet à jeter est refusé à l'écocentre, vous pouvez vous tourner vers :

-Régie Intermunicipale de la Région de Thetford (RIRT)
3626, boul. Frontenac Est au 418 338-5711;

-Sanitaire Fortier au 3878, boul. Frontenac Est au 418 332-2880.

Informez-vous avant de passer, car des frais peuvent être demandés.

Autres dépôts :

***Garage municipal au 3-A chemin de Vimy pour les pneus usagés SEULEMENT;**

***Secrétariat municipal pour les cartouches d'encre, cellulaires et piles.**



Le compostage

Quoi mettre dans son bac brun?



Matières acceptées

Papier essuie-tout
Papier mouchoir
Papier et carton souillés (non ciré, non glacé, non plastifié)
Aliments périmés (sans emballage)
Café moulu et filtres
Sachets de thé
Épis de maïs
Friandises et desserts
Fruits et légumes
Matières grasses
Œufs et leurs coquilles
Pâtes alimentaires
Pains
Produits céréaliers
Produits laitiers non liquides
Légumineuses
Tofu
Beurre d'arachides, confiture et marmelade
Noix et écaillies
Gazon
Feuilles mortes
Branches (moins de 1 cm de diamètre et/ou 60 cm de longueur)
Ongles
Vaisselle en carton
Reste de repas
Viandes cuites
Volailles cuites
Poissons et fruits de mer cuits
Branches et petites racines non attachées
Bran de scie
Copeaux
Écorces
Fleurs
Plantes et Autres résidus végétaux
Herbe coupée et chaume
Boîtes de livraison de repas en carton
Papiers essuie-mains
Serviettes de table
Plantes d'intérieur incluant le terreau d'empotage
Vaisselle compostable
Cendres froides (éteintes depuis 7 jours)
Cheveux
Pois d'animaux
Plumes
Boîtes de pizza souillées

3 règles à se rappeler :

- Si ça se mange ou une partie de quelque chose qui se mange.
- Si c'est en papier ou en carton (non ciré, non glacé, non plastifié).
- Si c'est un résidu de jardin (sauf les branches excédant 1 cm de diamètre et/ou 60 cm de longueur).

Matières refusées

Gomme à mâcher
Couches et produits d'hygiène féminine
Médicaments
Poussière
Charpies de sécheuse
Sacs d'aspirateurs et leur contenu
Animaux morts
Papiers et cartons cirés
Cure-oreilles
Soie dentaire
Chandelles
Verre
Plastique
Métal
Branches excédant les dimensions acceptées
Roches
Gravier
Béton
Asphalte
Bois traité, teint ou peint
Viande de toutes sortes (volaille, poissons et fruits de mer crus)
Mégots et cendre de cigarettes
Pailles pour boire en plastique (les pailles en papier sont acceptées)

Important

Si vous souhaitez disposer vos matières compostables dans des sacs, vous devez utiliser des sacs prévus à cet effet composés de papier non ciré, non glacé et non plastifié.



JANVIER

2026

2025

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

2026

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
Profitons de ces sites enchanteurs <ul style="list-style-type: none"> Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km) 				1 Jour de l'an 	2 	3 ○	<p>A. Les 1^{er} et 2, le Centre sportif Odilon Grenier est fermé.</p> <p>B. Jusqu'au 2, bureaux municipaux fermés. Retour le 5 janvier.</p> <p>C. Le 8, collecte des sapins de Noël pour tous les secteurs. Si tempête remise au 9.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> Interdiction de stationner dans les rues entre 23 h et 7 h. Lors du déneigement municipal, ne laissez pas votre véhicule dans les rues pour un meilleur service. Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation. <p> La collecte des matières compostables aura lieu les premiers lundis du mois, soit en janvier, février et mars.</p> <p><i>Notes</i> _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
4 	5  Coleraine et Vimy-Ridge  Tous les secteurs	6	7 	8    Tous les secteurs	9	10 ○	
11 	12	13	14 	15   Rangs et villégiature	16	17	
18 ● 	19 	20	21 	22  Coleraine et Vimy-Ridge  Tous les secteurs	23	24	
25 	26 ○	27	28 	29   Rangs et villégiature	30	31	



FÉVRIER

2026

2026

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

2026

MARS

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
1   	2   Tous les secteurs	3	4 	5  Coleraine et Vimy-Ridge  Tous les secteurs	6	7	<p> A. Semaine du 1^{er}, rinçage du réseau d'aqueduc.</p> <p> B. Du 9 février au 6 mars, inscriptions pour les emplois étudiants.</p> <p> C. Du 12 au 15, tournoi provincial du Junior C et D au Centre sportif Odilon Grenier.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de stationner dans les rues entre 23 h et 7 h. • Lors du déneigement municipal, ne laissez pas votre véhicule dans les rues pour un meilleur service. • Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation. <p>  La collecte des matières compostables aura lieu les premiers lundis du mois, soit en janvier, février et mars.</p> <p><i>Notes</i> _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
8 	9  	10	11 	12  Rangs et villégiature	13 	14   Saint-Valentin	
15 	16	17 	18 	19  Coleraine et Vimy-Ridge  Tous les secteurs	20	21	
22 	23	24 	25 	26  Rangs et villégiature	27	28	



Profitons de ces sites enchanteurs

- Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km)
- Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km)



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES



COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES



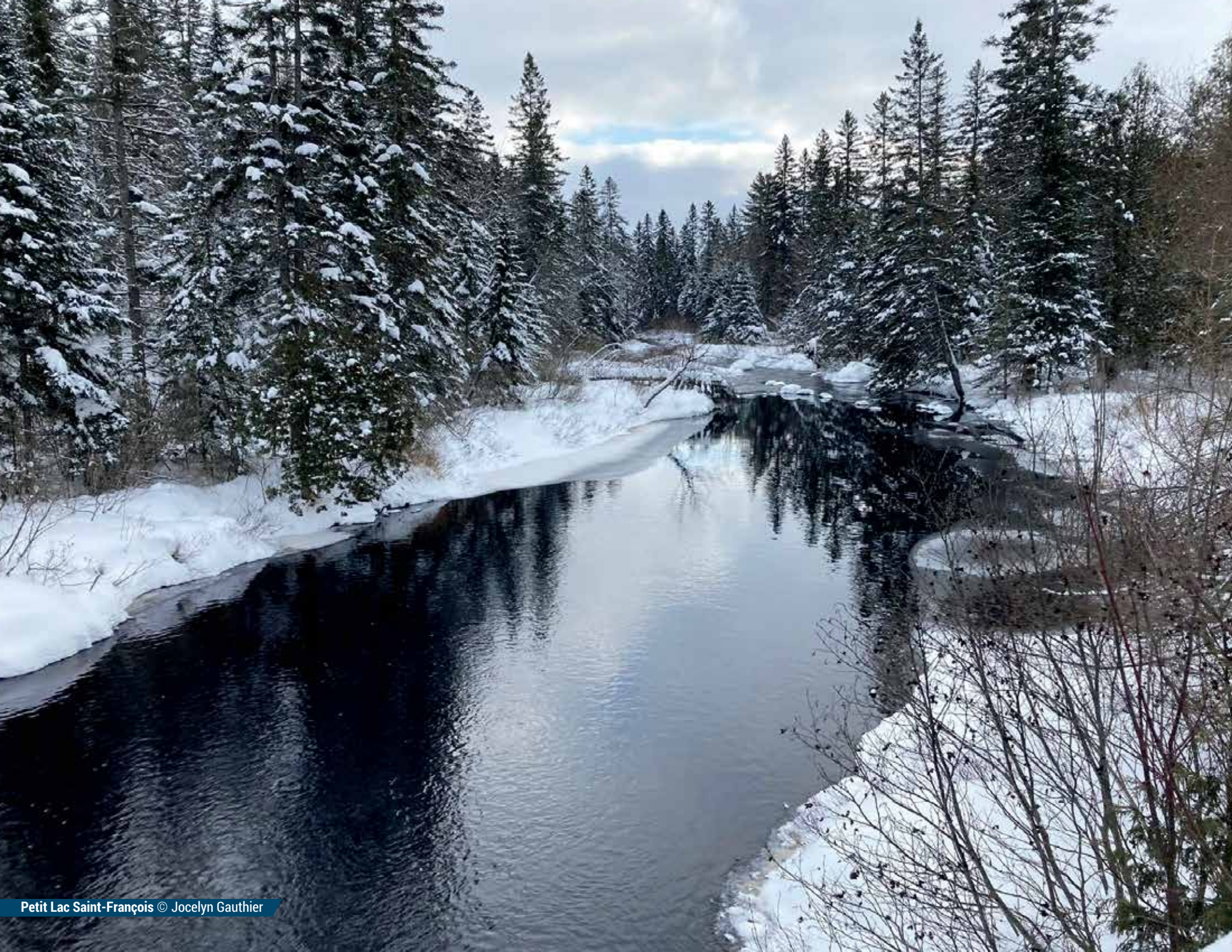
SÉANCE DU CONSEIL À 19 H



PATINAGE LIBRE



PATINAGE ET HOCKEY LIBRE



MARS

2026

2026

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

2026

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
1 	2 Tous les secteurs	3 	4 	5 Coleraine et Vimy-Ridge Tous les secteurs	6 	7	<p> A. Du 2 au 6, relâche scolaire séances libres de hockey et de patinage à l'horaire.</p> <p> B. Jusqu'au 6 mars, inscriptions pour les emplois étudiants.</p> <p> 1^{er} versement de taxes. Paiement des taxes municipales, auprès de votre institution financière. Au bureau municipal, paiements en argent, en chèque ou carte DÉBIT.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de stationner dans les rues entre 23 h et 7 h. • Lors du déneigement municipal, ne laissez pas votre véhicule dans les rues pour un meilleur service. • Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation. <p> La collecte des matières compostables aura lieu les premiers lundis du mois, soit en janvier, février et mars.</p> <p><i>Notes</i> _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
8 ON AVANCE D'UNE HEURE	9 	10	11 	12 Rangs et villégiature	13	14	
15 	16	17 Saint-Patrick	18 	19 Coleraine et Vimy-Ridge Tous les secteurs	20	21	
22 	23	24	25 	26 Rangs et villégiature	27	28	
29 	30	31	<p>Profitons de ces sites enchanteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) • Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km) 				



AVRIL

2026

2026

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

2026

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24 ³¹	25	26	27	28	29	30

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
<p>Profitons de ces sites enchanteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km) 			<p>1</p>	<p>2</p> <p>Coleraine et Vimy-Ridge</p> <p>Tous les secteurs</p>	<p>3</p> <p>Vendredi Saint</p>	<p>4</p> <p>Samedi Saint</p>	<p>A. Le 2, stationnement permis dans les rues.</p> <p>B. Le 4, fermeture de la saison sportive 2025-2026 du Centre sportif Odilon Grenier.</p> <p>C. Semaine du 5, rinçage du réseau d'aqueduc du lundi au vendredi.</p> <p>D. Semaine du 19, semaine de l'action bénévole.</p> <p>Nos Bénévoles, des gens de </p> <p>E. Le 30, date limite pour enlever votre abri d'auto (toile et structure).</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tout le mois, inscription au camp de jour et service de garde! La collecte des matières compostables a lieu à TOUS les lundis d'avril à décembre. <p><i>Notes</i> _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
<p>5</p> <p>Pâques</p>	<p>6</p> <p>Lundi de Pâques</p> <p>Tous les secteurs</p>	<p>7</p>	<p>8</p>	<p>9</p> <p>Rangs et villégiature</p>	<p>10</p>	<p>11</p>	
<p>12</p>	<p>13</p> <p>Tous les secteurs</p>	<p>14</p>	<p>15</p>	<p>16</p> <p>Coleraine et Vimy-Ridge</p> <p>Tous les secteurs</p>	<p>17</p>	<p>18</p>	
<p>19</p>	<p>20</p> <p>Tous les secteurs</p>	<p>21</p>	<p>22</p>	<p>23</p> <p>Rangs et villégiature</p>	<p>24</p>	<p>25</p>	
<p>26</p>	<p>27</p> <p>Tous les secteurs</p>	<p>28</p>	<p>29</p>	<p>30</p> <p>Coleraine et Vimy-Ridge</p> <p>Tous les secteurs</p>			

NOS BÉNÉVOLES, DES GENS DE



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
					1 ○	2	<p>A. Semaine du 3, balayage des rues.</p> <p>B. Les 15, 16 et 17, 36^e édition du tournoi de pêche du Lac Caribou.</p> <p>C. Le 24, assemblée générale de l'Association du Petit lac Saint-François au centre communautaire.</p> <p>D. Collectes des DÉCHETS MONSTRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 19, secteurs Coleraine et Vimy-Ridge. - Le 26, Petit lac Saint-François, Lac Caribou et 10^e rang. <p>T. 2^e versement de taxes. Paiement des taxes municipales, auprès de votre institution financière. Au bureau municipal, paiements en argent, en chèque ou carte DÉBIT.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecte des déchets monstres : vous devez sortir vos déchets au maximum une (1) semaine avant la collecte. Les branches doivent être attachées ensemble et le poids des déchets monstres ne doit pas excéder ce qu'une personne peut soulever. <p><i>Voir la note dans les pages d'informations.</i></p> <p>Notes _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
Profitons de ces sites enchanteurs							
3	4	5	6	7 Rangs et villégiature	8	9 ○	
10 Fête des mères	11 Tous les secteurs	12	13	14 Coleraine et Vimy-Ridge	15	16	
17	18 Tous les secteurs	19 DÉCHETS MONSTRES	20	21 Rangs et villégiature	22	23 ○	
24	25 Tous les secteurs	26 DÉCHETS MONSTRES	27	28 Coleraine et Vimy-Ridge	29	30	
○ 31							

A wide-angle photograph of a large, calm lake. The sky is a mix of soft white and pale yellow, suggesting a low sun. The water's surface is dark but reflects the light from the sky, creating a shimmering path. On the left, a dense forest of green and yellow trees lines the shore. In the lower center, a small wooden boat with several people is moving across the water, leaving a trail of ripples behind it. The overall mood is peaceful and serene.

Au coeur des lacs et des monts

JUIN

2026

2026

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

2026

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
	1 	2   DÉCHETS MONSTRES Lac Rond, Grand lac Saint-François, Cordon du 5 ^e rang, Lac Bisby et Rang 2	3 	4  Rangs et villégiature	5	6 	<p>A. Collectes des DÉCHETS MONSTRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 2, Lac Rond, Grand lac Saint-François, Cordon du 5^e rang, Lac Bisby et Rang 2. <p>B. Les 6 et 7, vente-débarras sans permis sur tout le territoire – non remise si pluie.</p> <p>C. Semaine du 7, rinçage du réseau d'aqueduc, du lundi au vendredi.</p> <p>D. Le 22, ouverture du camp de jour et piscine.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecte des déchets monstres : vous devez sortir vos déchets au maximum une (1) semaine avant la collecte. Les branches doivent être attachées ensemble et le poids des déchets monstres ne doit pas excéder ce qu'une personne peut soulever. <p><i>Voir la note dans les pages d'informations.</i></p> <p><i>Notes</i> _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
7  	8   Tous les secteurs	9	10	11  Coleraine et Vimy-Ridge  Tous les secteurs	12	13	
14	15   Tous les secteurs	16	17	18  Rangs et villégiature	19	20	
21   Fête des pères	22   Tous les secteurs	23	24  Fête nationale du Québec	25  Coleraine et Vimy-Ridge  Tous les secteurs	26	27	
28	29   Tous les secteurs	30	 <p>Profitons de ces sites enchanteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) • Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km) 				



Au coeur des lacs et des monts

JUILLET

2026

2026

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

2026

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23 ^{23/30}	24 ^{24/31}	25	26	27	28	29

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
<p>Profitons de ces sites enchanteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km) 			<p>1</p> <p>Fête du Canada</p>	<p>2</p> <p>Rangs et villégiature</p>			<p>A. Le 5, assemblée générale du Lac Caribou au gazebo de l'association.</p> <p>B. Le 11, assemblée générale et fête annuelle de l'association du Lac Rond.</p> <p>C. Bureaux fermés du 20 juillet au 31 juillet pour vacances estivales.</p> <p>T. 3^e versement de taxes. Paiement des taxes municipales, auprès de votre institution financière. Au bureau municipal, paiements en argent, en chèque ou carte DÉBIT.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lire, un cadeau pour la vie! Prêt de trousse de lecture pour les 2 à 4 ans. Service de prêt comme à la bibliothèque. <p><i>Notes</i> _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
<p>5</p>	<p>6</p> <p>Tous les secteurs</p>	<p>7</p>	<p>8</p>	<p>9</p> <p>Coleraine et Vimy-Ridge</p> <p>Tous les secteurs</p>	<p>10</p>	<p>11</p>	
<p>12</p>	<p>13</p> <p>Tous les secteurs</p>	<p>14</p>	<p>15</p>	<p>16</p> <p>Rangs et villégiature</p>	<p>17</p>	<p>18</p>	
<p>19</p>	<p>20</p> <p>Tous les secteurs</p> <p>VACANCES ESTIVALES FERMÉ DU LUNDI AU VENDREDI</p>	<p>21</p>	<p>22</p>	<p>23</p> <p>Coleraine et Vimy-Ridge</p> <p>Tous les secteurs</p>	<p>24</p>	<p>25</p>	
<p>26</p>	<p>27</p> <p>Tous les secteurs</p> <p>VACANCES ESTIVALES FERMÉ DU LUNDI AU VENDREDI</p>	<p>28</p>	<p>29</p>	<p>30</p> <p>Rangs et villégiature</p>	<p>31</p>		



AOÛT

2026

2026

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

2026

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS	
						1	<p>A. Le 3, ouverture des bureaux municipaux.</p> <p>B. Le 7, fermeture du camp de jour et de la piscine.</p> <p>C. Le 15, la fête de l'association du Petit lac Saint-François.</p> <p>D. Semaine du 16, rinçage du réseau d'aqueduc, du lundi au vendredi.</p> <p>E. Le 23, assemblée générale de l'association du Petit lac Saint-François au centre communautaire.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> Couches lavables, un choix écologique! Remboursement de 50% du coût d'achat pour un maximum de 150 \$. L'enfant doit avoir moins de 6 mois au moment de l'achat des couches. <p><i>Notes</i> _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	
	2	3   Tous les secteurs	4	5	6   Coleraine et Vimy-Ridge  Tous les secteurs	7 		8
9	10  Tous les secteurs	11	12 ●	13  Rangs et villégiature	14	15 		
16 	17  Tous les secteurs	18	19	20   Coleraine et Vimy-Ridge  Tous les secteurs	21	22		
23 	24  Tous les secteurs  Tous les secteurs	25	26	27  Rangs et villégiature	28 ○	29		
30	31							



SEPTEMBRE 2026

2026 AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29

2026 OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
		1	2	3 Coleraine et Vimy-Ridge Tous les secteurs	4	5	<p> A. À partir du 4, camp d'entraînement du hockey Junior A, selon l'horaire.</p> <p> B. Le 6, ouverture de la saison sportive 2026-2027 du Centre sportif Odilon Grenier.</p> <p> 4^e versement de taxes. Paiement des taxes municipales, auprès de votre institution financière. Au bureau municipal, paiements en argent, en chèque ou carte DÉBIT.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une naissance, un livre! Cadeau bébé lecture pour les enfants nés ou adoptés en 2026 et résidant dans notre municipalité. <p><i>Notes</i> _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
6	7 Tous les secteurs Fête du Travail	8	9	10 Rangs et villégiature	11	12	
13	14 Tous les secteurs	15	16	17 Coleraine et Vimy-Ridge Tous les secteurs	18	19	
20	21 Tous les secteurs	22	23	24 Rangs et villégiature	25	26	
27	28 Tous les secteurs	29	30	 Profitons de ces sites enchanteurs <ul style="list-style-type: none"> • Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) • Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km) 			



Nos Valeureux Pompiers

PRÉSENTS SUR LA PHOTO

(RANGÉE DU HAUT)

Alex Simoneau, Pompier
Eric Bouffard, Apprenti-Pompier
Justin Côté, Pompier
Marc Duval, Pompier
Guillaume Paris, Pompier
Alain Parent, Pompier
Marco Côté, Directeur
David Prévost, Lieutenant
Jérôme Lemay, Lieutenant
Dominique Dupuis, Pompier
Jean-François Daigle, Apprenti-Pompier

PRÉSENTS SUR LA PHOTO

(RANGÉE DU BAS)

Michel Fréchette, Pompier
Thomas Bellavance-Fréchette, Pompier-Cadet
Jasmin Blais, Pompier
Ève-Marie Parent, Pompière-Cadette
Ghislain Bourgault, Directeur Adjoint
Francis Bédard, Capitaine

ABSENTS SUR LA PHOTO

Simon Perreault, Pompier
Pascal Dubé, Pompier
Éric Pouliot, Pompier
Mathieu Fréchette, Pompier
Sheldon Tardif, Pompier
Alexandra Rodrigue, Pompière
Scott Lambert, Pompier
David Daigle, Capitaine

OCTOBRE

2026

2026






SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

2026

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
 <p>Profitons de ces sites enchanteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) • Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km) 				1   Coleraine et Vimy-Ridge  Tous les secteurs	2	3 	<p> A. Le 1^{er}, installation de l'abri d'auto permise.</p> <p> B. Semaine du 4 octobre, semaine de la prévention des incendies.</p> <p> C. Semaine du 11, rinçage du réseau d'aqueduc, du lundi au vendredi.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Balises... délimitez votre terrain avec des balises pour faciliter le déneigement. • Rangs et villégiature... protégez votre boîte postale lors du déneigement. <p><i>Notes</i> _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
4  	5  Tous les secteurs	6	7 	8  Rangs et villégiature	9	10 	
11  	12  Tous les secteurs  Action de grâce	13	14 	15  Coleraine et Vimy-Ridge  Tous les secteurs	16	17	
18  	19  Tous les secteurs	20	21 	22  Rangs et villégiature	23	24	
25 	26   Tous les secteurs	27	28 	29  Coleraine et Vimy-Ridge  Tous les secteurs	30	31  Halloween	



NOVEMBRE 2026

2026

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

2026

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
1 ON RECULE D'UNE HEURE	2 Tous les secteurs	3	4 	5 Rangs et villégiature	6	7	<p>A. Dès le 15, interdiction de stationner dans les rues entre 23 h et 7 h.</p> <p>B. Tournoi Hockey Mineur Appalaches M-18 au Centre sportif Odilon Grenier.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lors du déneigement municipal, ne laissez pas votre véhicule dans les rues pour un meilleur service. Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation. <p><i>Notes</i> _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
8 	9 Tous les secteurs	10	11 Jour du souvenir	12 Coleraine et Vimy-Ridge Tous les secteurs	13	14	
15 A	16 Tous les secteurs	17 	18 	19 Rangs et villégiature	20	21	
22 	23 Tous les secteurs	24 	25 	26 Coleraine et Vimy-Ridge Tous les secteurs	27 B	28 B	
29 B	30 Tous les secteurs	Profitons de ces sites enchanteurs <ul style="list-style-type: none"> Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km) 					



Joyeux Noël
&
Bonne Année!

DÉCEMBRE 2026

2026

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

2027

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24 ³¹	25	26	27	28	29	30

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	INFORMATIONS
		1 ☾	2	3 Rangs et villégiature	4	5 A Journée internationale des bénévoles	<p> A. Le 5, fête de Noël des enfants.</p> <p> B. Semaine du 13, rinçage du réseau d'aqueduc, du lundi au vendredi.</p> <p> C. Pour les vacances du temps des fêtes, les bureaux municipaux seront fermés du 18 décembre 2026 au 1^{er} janvier 2027.</p> <p> D. Les 24, 25, 26 et 31, congés du temps des fêtes, le centre sportif est fermé.</p> <p>RAPPEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> Lors du déneigement municipal, ne laissez pas votre véhicule dans les rues pour un meilleur service. Interdiction de jeter de la neige dans les rues ou de faire des amoncellements pouvant nuire à la circulation.
6	7 Tous les secteurs	8	9 ●	10 Coleraine et Vimy-Ridge Tous les secteurs	11	12	
13	14 Tous les secteurs	15	16	17 ☾ Rangs et villégiature	18 C 	19	
20	21 Tous les secteurs 	22	23	24 D Coleraine et Vimy-Ridge Tous les secteurs	25 D Joyeux Noël	26 D 	
27	28 Tous les secteurs 	29	30 ☾	31 D Rangs et villégiature 	<p>Profitons de ces sites enchanteurs </p> <ul style="list-style-type: none"> Sentiers Pédestres des 3 Monts de Coleraine (trajet de plus de 20 km) Association du Lac Rond (départ à partir du chalet du Boisé situé au 87, pour une distance de 5 km) 		

Notes _____



3MONTS.CA
418-423-3351

VOUS AIMERIEZ AUSSI
VOUS IMPLIQUER
AUPRÈS DES 3 MONTS



MERCI À NOS BÉNÉVOLES !



SENTIERS ET
PARCOURS
D'HÉBERTISME
ACCESSIBLES
GRATUITEMENT
AUX RÉSIDENTS DE
ST-JOSEPH DE
COLERAINÉ



VENEZ DÉCOUVRIR NOS
HÉBERGEMENTS

